
État des dons faits depuis six mois par la commune du chef-lieu et par d'autres communes du même arrondissement, envoyé par les administrateurs du district de Vézelize, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des dons faits depuis six mois par la commune du chef-lieu et par d'autres communes du même arrondissement, envoyé par les administrateurs du district de Vézelize, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 553-554;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20836_t1_0553_0000_12

Fichier pdf généré le 23/01/2023

publique accompagnera chacun de vous dans ses foyers, et vous y recueillerez tous un bien plus précieux encore la conscience d'avoir rempli les devoirs d'homme, de citoyens, de législateurs. »

AUNELTIER (*présid.*), LOUELLE fils (*secrét.*), LA-FORIE, CHAVANE, CHANSOME jeune, FOREST, STRADER, MAIGNOLET, MABRU, GRELLET, Fr. NORUHAN, BOUARD, C. ÈVESSON, R. MORNAC, LARLOTY, CHOSSON, VAPONTET, JALUSTRE, POU-GOLS, PEYRONNET-FOUIRA (*secrét.*), FOURNIER, HACHETTE, BONNET (*off. de Santé*), GOY, GRENIER, CHASSAGNE, ROUVIER, VERDIER cadet, BON-HOMME, PERTOUIS, SACER, BOMPARD, CAELY, FARGUZ-FAVIER, JAMBORY, JOURDAIN, BERTHELMY aîné, BEAUDONNAT, DOEL, BREICHET, GOY, DERESSAMENT, LORESTE, NOYER DU BOUYT, CHELLY aîné, MALLET, BASTIDE, SOULIER, FOURNIAL, GIRARD père, OLPHANS, RICHARD, ESTASSE, DURAND, VILLECHESSON, CHAMBORG, GABRIAC, BARETTY, CASSIÈRE, HEBRARD, RIFFAUD, VACARINNE, DULAC, LEYMERIZ, VERDIER, LACOUR, B. DUMAS, VERNOY, FRANCONIN.

17

BEZARD, l'un des secrétaires, occupe le fauteuil.

Les administrateurs du district de Vézélise font passer l'état des dons faits depuis six mois, tant par la commune du chef-lieu, que par plusieurs autres communes de l'arrondissement, pour les défenseurs de la patrie. La société populaire du chef-lieu vient d'armer et équiper, à ses frais, un cavalier jacobin (1).

[Vézélise, 3 germ. II] (2).

« Représentans du peuple,

Il est donc vrai qu'une trame nouvelle s'ourdissait encore contre notre liberté ! Il est donc vrai que les amis et les pères de la patrie devoient être le même jour égorgés par les ennemis de la République et les lâches partisans de la royauté.

Grâces immortelles vous soient rendues pour avoir déjoué ces horribles complots. Que la foudre parte sans cesse de la Montagne pour écraser tous les conspirateurs. Que la hache de la loi soit constamment levée sur ces têtes coupables.

Mandataires du peuple, en apprenant vos dangers, nous avons frissonné d'horreur, et réitéré le serment que nous avons fait de mourir en vous défendant. Destructeurs de la tyrannie, continuez à poursuivre sans relâche tous ces infâmes suppôts. Vous avez fondé la République sur les débris du trône, c'est à vous à la consolider par la mort des traîtres qui conspirent sa ruine. Restez au poste où la confiance du peuple vous a placé, jusqu'à ce que tous nos ennemis seront vaincus, toutes les factions exterminés. Assurez à jamais notre bonheur, il doit être le terme de vos travaux, comme il en

est l'objet, l'estime de tout l'univers et la reconnaissance de la postérité, voilà votre récompense ».

BOUDOT, DRON, ANTHOINE, JACQUINET (*agent nat.*), F. THURNENOT, FONBRETON, SERVICE, LHUILLIER fils, N. NOEL, BARBILLAT (*secrét.-greffier*).

[La Sté popul. de Vézélise, à la Conv., 23 vent. II].

« Nous avons reçu votre lettre du 13 courant, ensemble les arrêtés par lesquels les représentants Lacoste et Baudot demandent le détail des dons patriotiques en effets d'habillemens et équipemens qui ont été envoyés depuis 6 mois par les différentes communes et Sociétés populaires. Nous vous en adressons cy-joint un double tableau afin que vous puissiez en garder un et faire passer l'autre aux représentans qui pourront disposer des effets qui restent en magasin. Salut ».

Les ad^{rs} du district de Vézélise.

Tableau général des dons

Les 3 août, 11 brumaire, 10, 26 et 28 pluviôse, la commune de Vézélise a fait don de la somme de 6536 l. 15 s. Cette somme a été employée à donner des secours aux pères et mères dont les enfans ont pris les armes.

5 habits uniformes, donnés aux volontaires de la 1^{re} réquisition.

Plus un habit, dix vestes, 7 paires de culottes, 182 chemises, 8 cols, 35 paires de bas, 127 paires de souliers, une paire de bottes, 6 pantalons, 3 chapeaux, 14 paires de guêtres, 6 draps et une aulne et demie de toile. Tous ces objets ont été remis aux citoyens Socolet et Peupion commissaires nommés par la Société populaire de Metz arrivés à Vézélise le 27 pluviôse, et ont été conduits à Nancy par le Cit. Beudant.

Les différentes communes du district de Vézélise, d'après l'invitation qui leur a été faite par l'administration, ont déposé en dons patriotiques une somme totale de 1602 l. 17 s. Cette somme a été adressée à la Convention nat^{le} pour être déposée sur l'autel de la patrie par Bertier et Dumont, membres de la Sté populaire. Il a été donné à l'hôpital 103 draps et 300 chemises pour soulager les défenseurs de la patrie, il en reste en magasin plus de 600, les plus vieilles ayant été données pour de la charpie.

29 paires de bas tant neufs que supportés. Restés en magasin.

39 paires de souliers. Ils ont été envoyés à Metz le 28 pluviôse, avec ceux de la Sté populaire.

13 paires de souliers neufs et 2 des vieux donnés par la commune de Goviller. Ils sont au magasin.

Un matelas. Donné à l'hôpital.

Deux pantalons et plusieurs bouts de toile. Restés en magasin.

Du linge pour faire de la charpie. Il a été adressé à Nancy déjà deux caisses de charpie du poids de 100 livres chacune. On en fabrique tous les jours avec les plus vieilles chemises.

125 couvertures de laine déposées en dons patriotiques. Il en a été adressé 188 au départ^t par Bertier ; elles ont été envoyées à l'armée de la Moselle.

(1) P.V., XXXIV, 239. *Débats*, n° 558, p. 96; Bⁱⁿ, 9 germ. (1^{er} suppl^é) et 18 germ. (1^{er} suppl^é).

(2) C 298, pl. 1036, p. 11 et 12.

N°. La Société populaire de Vézelize vient d'équiper à ses frais un cavalier jacobin qui partira très incessamment.

P.c.c.: BARBILLAT (*secrét.-greffier*).

18

La société populaire d'Arnay-sur-Arroux vient d'armer trois cavaliers, qui n'attendent, pour partir, que les ordres du ministre de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au ministre de la guerre (1).

19

L'agent national de la commune de Saint-Lupicin, district de Saint-Claude, département du Jura, annonce l'envoi à l'administration du district de 20 marcs d'argenterie, et de différents effets pour les défenseurs de la patrie (2).

20

La société populaire de La Châtre a armé et équipé trois cavaliers jacobins, qui sont déjà incorporés dans des régimens de cavalerie (3).

[La Châtre, 22 vent. II] (4).

« Nous vous avons instruits dans le temps, Citoyens, que la Société populaire de cette commune, de concert avec les autres Sociétés du district, avoit monté, armé et équipé à ses frais, trois cavaliers jacobins pour le service de la République. Ces trois hommes abondamment pourvus de tout ce qui pouvoit leur être nécessaire, sont partis et ont emporté des lettres pour vous et pour le Ministre de la Guerre. Nous étions véritablement surpris, depuis près de deux mois qu'ils sont en route, de n'avoir reçu aucune de leurs nouvelles, ni de réponse à nos lettres, l'énigme vient de s'expliquer. Le c^o Montet La Chambatrie, l'un d'eux est porteur de nos dépêches, n'a suivi ses camarades que jusqu'à Vatan, un accident arrivé à son cheval l'ayant mis dans le cas de s'y arrêter plus longtemps qu'il ne l'avoit prévu; il a pris le parti de se rendre directement à Reims où il a été incorporé dans le 5^e régiment des chasseurs à cheval, et c'est probablement cet événement qui lui a fait oublier nos lettres, dont il ne nous parle pas. Ses deux camarades qui sont de bons et braves sans-culottes, plus pourvus de civisme que de finance, ont continué leur route et sont arrivés à Paris où le défaut de

(1) P.V., XXXIV, 239. *Ann. patr.*, n° 454; Bⁱⁿ, 9 germ.; *Débats*, n° 557, p. 159.

(2) P.V., XXXIV, 240. Bⁱⁿ, 13 germ. (1^{er} suppl.). D'après C 297, pl. 1019, p. 26, ces effets consistent en 15 chemises, une paire de souliers et une de bas.

(3) P.V., XXXIV, 240. Bⁱⁿ, 17 germ. (suppl^t).

(4) C 299, pl. 1050, p. 9.

connaissance et la difficulté de se procurer votre adresse leur a fait prendre le parti de s'adresser directement à la municipalité. Celle-ci les a fait conduire chez le commissaire ordonnateur des guerres qui leur a donné une route pour Compiègne où le général en chef des dépôts a déterminé leur incorporation pour le 25^e régiment de cavalerie en quartier à Clermont-Oise. C'est de cette dernière destination qu'ils se sont empressé de nous écrire et de nous donner ces détails que nous venons de vous transmettre.

Ces différentes circonstances, Citoyens, ont privé ces braves volontaires de l'avantage de vous voir, et d'être présentés par vous à la Convention nationale qui n'auroit pas manqué d'applaudir à leur zèle, et à ce témoignage de notre dévouement à la chose publique. Nous espérons, Citoyens, que vous voudrez bien y suppléer, en instruisant la Convention de ce léger sacrifice, et en l'assurant qu'il n'en est aucun que la Société ne soit prête à faire pour assurer le triomphe de la liberté, et pour repousser les efforts des tyrans et de leurs satellites. S. et F. ».

DURIS, LEMUT, P.S. LEFORT, PINGOIS.

21

Les membres du comité révolutionnaire de Mamers annoncent l'envoi à la monnaie de 13 marcs 6 gros d'argent, 1 marc 7 gros de vermeil (1).

22

L'agent national du district de Bellac instruit la Convention nationale de l'envoi de 130 marcs 2 onces d'argenterie, provenant de la dépouille des églises (2).

[Bellac, 30 vent. II. Au présid. de la Conv.] (3).

« Je te donne avis qu'il a été adressé hier à la Convention nationale, partant de ce district, une malle contenant 130 marcs deux onces d'argenterie provenant du culte; cet envoi te prouvera que le fanatisme est détruit dans ce district, et que la raison triomphe. Ce monstre, qui fit si longtemps le malheur de l'humanité, est donc enfin renversé; les hommes ne s'égorgeront donc plus pour des prêtres, pour des figures bizarres devant lesquelles ils se prosternoient, la liberté sera la seule divinité des François républicains. Représentants le bonheur du peuple est dans vos mains, restés constamment à votre poste, jusqu'à ce qu'il soit consolidé jusqu'au moment où ses ennemis intérieurs et extérieurs auront disparu; point de paix, point de trêve, n'avons-nous pas tous juré de vivre libres ou de mourir, est-il un seul français digne d'en porter le nom, qui ne soit prêt à tout sacrifier pour la liberté, le peuple attend

(1) P.V., XXXIV, 240. Bⁱⁿ, 18 germ. (1^{er} suppl^t).

(2) P.V., XXXIV, 240.

(3) C 297, pl. 1019, p. 25.